



Brocante du 15 août 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

**à retourner accompagné d'une pièce d'identité
et de son règlement** (chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de Marennes)
à l'une des adresses suivantes :

- soit par courrier à l'attention de :
M. Patrick STIQUEL, 25 rue des Courlis, 17320 Marennes
- soit à déposer à l'Office de Tourisme de Marennes,
1 place Chasseloup-Laubat

*Renseignements auprès de Patrick Stiquel, en charge des inscriptions, au 06 67 46 98 36
ou par mail : pstiquel@sfr.fr*

INSCRIPTION AVANT LE 12 AOÛT 2025

4€ le mètre linéaire, chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de Marennes

Nous demandons aux participants, dans l'intérêt de tous, de débiller une
« marchandise ancienne ». Merci d'avance

Mme, Mlle, M. :
Adresse mail :
Tél :
Adresse :
Code postal : Ville :

PROFESSIONNEL

N° RC :

PARTICULIER

N° carte d'identité :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Extrait de la Loi du 5 août 2008 n°2008-776 modifiant l'article L310-2 du Code du Commerce (décret d'application du 07 janvier 2009).

« Les particuliers non-inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés sont autorisés à participer aux ventes au débiller en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus ».

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus d'une vente au débiller et vendre que des objets personnels et usagés.

**RESERVE UN EMPLACEMENT DE METRES LINEAIRES SOITEuros
(correspondant au minimum à la longueur du véhicule)**

Fait à le

Signature (cachet)